



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Valeurs mobilières

Question écrite n° 48825

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'opportunité d'introduire certaines procédures dérogatoires dans les dispositions fiscales qui imposent les plus-values obtenues à la suite de placements de capitaux. Il apparaît opportun, afin de soutenir l'activité du secteur de l'immobilier, de prévoir une exonération de cette imposition lorsque les sorties de valeur effectuées sont destinées à une opération relevant du domaine de l'immobilier. Il lui demande donc les perspectives de son action ministérielle en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Delnatte Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48825

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1017